Conditions de rémunérations des directeurs artistiques au 1^{er} août 2013

CINEMA	A compter du 1 ^{er} août 2013	A compter du 1 ^{er} janvier 2014		
ESSAI / RE ENREGISTREMENT	1	-		
1/4 de journée	143.30	145.02		
1/2 journée	230.74	233.50		
1 journée	369.18	373.61		
ENREGISTREMENT	-	-		
Jusqu'à 3 jours, par jour :	740.78	749.67		
Au delà de 3 jours, par jour dès le premier jour :	649.70	657.50		
PREPARATION	I	I		
Distribution + projection (1 jour)	554.98	561.64		
Plan de travail (1 jour)	248.95	251.94		
Convocation (1jour)	212.52	215.07		
Plan + convocation (2jours)	406.82	411.71		
Vérification 2 x 1/2 journées	459.04	464.55		
Vérification 3 x 1/2 journées	610.84	618.17		
Vérification 4 x 1/2 journées	647.28	655.04		
Vérification 5 x 1/2 journées	785.72	795.15		
Vérification 6 x 1/2 journées	833.08	843.08		
1/2 journée supplémentaire	148.16	149.93		
Mixage	276.88	280.21		
FA inclus dans journées d'enregistrement, par FA				
FA indépendant de l'enregistrement du film, par FA	230.74	233.50		
TV FILMS, VIDEO ET INTERNET				
ESSAI / RE ENREGISTREMENT				
1/4 de journée	103.83	105.08		
Essai				
1/2 journée	169.59	171.63		
1 journée	278.04	281.37		
Enregistrement				
Journée	439.55	444.83		
Si plus de 10 jours d'enregistrement (hors cinéma) dans le mois :				
Du 11 ^e au 15 ^e jour, journée (à compter de la 1 ^{re})	439.55 - [(N-10) X 10]	444.83 - [(N-10) X 10]		
Au-delà de 15 jours : journée (à compter de la 1 ^{re})	381.87	386.45		
N = nombre de jours				
PREPARATION				
Distribution (1/2 journée)	175.36	177.46		
Plan de travail (1/2 journée)	237.66	240.51		
Convocation (1/2 journée)	43.84	44.37		
Distribution + plan + convocation (1 jour)	333.41	337.41		
Vérification 1 journée	228.43	231.17		
1/2 journée supplémentaire	114.21	115.58		
Mixage	278.04	281.37		
FA inclus dans journées d'enregistrement		_		
FA indépendant de l'enregistrement = 1/4 j	103.83	105.08		

TV SÉRIES	A compter du 1 ^{er} août 2013	A compter du 1 ^{er} janvier 2014	
ESSAI / RE ENREGISTREMENT / TRACK			
1/4 de journée	103.83	105.08	
Essai			
1/2 journée	169.59	171.63	
1 journée	278.04	281.37	

Enregistrement		
Journée sans préparation	439.55	444.83
Direction + préparation par jour d'enregistrement	526.08	532.39
Si plus de 10 jours d'enregistrement (hors cinén	0-0.00	002.00
Du 11° AU 15° jour, par jour à compter du 1°	lia) dalis le illois .	
Journée sans préparation	439.55 - [(N-10) X 10]	444.83 - [(N-10) X 10]
Direction + préparation par jour d'enregistrement	526.08 - [(N-10) X 10]	532.39 - [(N-10) X 10]
N = nombre de jours	526.06 - [(N-10) X 10]	002.00 [(14 10) /4 10]
Au-delà de 15 jours		
•	204.07	386.45
Journée sans préparation	381.87	481.18
Direction + préparation par jour d'enregistrement	475.48	88.73
Vérification 1/2 journée	87.68	00.73
SERIE de PLUS DE 52 EPISODES		
Pour les séries de plus de 52 épisodes, si au moins période de 12 mois consécutifs	52 jours sur une	
Enregistrement par jour	353.03	357.26
DVD BONUS, MAKING OF, SUPPORTS INTERAC	CTIFS	
Enregistrement		
Journée sans préparation	439.55	444.83
Direction + préparation	526.08	532.39
Si plus de 10 jours d'enregistrement (hors cinén	na) dans le mois :	
Du 11 ^e au 15 ^e jour, par jour à compter du 1 ^{er}		
Journée sans préparation	439.55 - [(N-10) X 10]	449.83 - [(N-10) X 10]
Direction + préparation par jour d'enregistrement	526.08 - [(N-10) X 10]	532.39 - [(N-10) X 10]
N=nombre de jours		
Au-delà de 15 jours		
Journée sans préparation	381.87	386.45
Direction + préparation par jour d'enregistrement	475.48	481.18
DOCUMENTAIRES, REPORTAGES, INSTITUTION	NNELS	
Enregistrement incluant la préparation		
1 journée	439.55	444.83
1/2 journée	219.20	221.83
Si plus de 10 jours d'enregistrement (hors cinén	na) dans le mois :	1
Du 11 ^e au 15 ^e jour : journée (à compter de la 1 ^{re})	439.55 - [(N-10) X 10]	444.83 - [(N-10) X 10]
N = nombre de jours		
Au delà de 15 jours : jour (à compter du 1er)	381.87	386.45

Par principe, un directeur artistique ne devra pas être distribué sur un programme ou épisode dont il assure la direction de l'enregistrement.

